



A.G.A-PL.FRANCE

*Modalités de dépôt de
l'imprimé DAS 2 2017*

ATTENTION :

La loi de finances rectificative pour 2016 a modifié l'article 89 A du code général des impôts en supprimant le seuil de dépôt autorisant l'utilisation de ce type de formulaire, ce qui a pour conséquence **l'obligation d'effectuer le dépôt de votre déclaration DAS2 par voie dématérialisée dès 2018** (sommes versées en 2017).

Vous devez vous rendre dans l'espace [Partenaire/Tiers déclarant](#) du site impots.gouv.fr.